

affligeants du mal qui en résulte. Ces jours derniers, un père de famille était ivre auprès de sa fille mourante ; et quelques heures après le choléra l'enlevait lui-même. L'on administre quelques fois le *brandy* aux cholériques avec si peu de discrétion que plusieurs quittent ce monde sous l'influence de ce spiritueux.

Il faut toutefois avouer, à la gloire de la Tempérance, qu'il y a chez beaucoup d'associés une fidélité à leur engagement, vraiment édifiante.

L'un d'eux mourait, la semaine dernière, du choléra, en disant à un ami qui lui offrait du *brandy*, comme remède, qu'il n'en avait pas besoin ; et qu'il voulait garder sa tempérance jusqu'à la mort. Puisse ce bel exemple être imité de tous !

Il paraît que ce qui favorise le plus l'épidémie, ce sont les imprudences, qui se commettent, en buvant de l'eau trop froide et en trop grande quantité, surtout quand on a chaud, ou en s'exposant aux fraîcheurs sans être suffisamment habillé. Vous feriez bien de donner quelques avis là-dessus, ainsi que sur la nécessité de prendre certaines précautions, pour se préserver de la maladie. Les *Notions Pratiques sur le Choléra* par le Dr. Wolfred Nelson, pourraient vous être d'un bon secours.

Une autre chose à recommander plus spécialement encore, c'est le soin des malades qui, dans ces tems de frayeur, sont exposés à être négligés. Pour exciter la charité et ranimer le courage, on pourrait s'approprier cette belle parole de St. Vincent de Paul, aux Sœurs de Charité : *Dieu prendra soin de vous, mes filles, parce que vous servez les pauvres*. Espérons que partout les malades seront bien soignés ; et que les gens charitables qui les assisteront seront pour cela bien gardés.

Tâchez d'engager avec prudence ceux qui sont arriérés pour leurs devoirs religieux à mettre de bonne heure ordre aux affaires de leur conscience, car ils n'en auraient guère le tems, si la maladie se déclarait tout-à-coup dans les Paroisses.

Je permets de porter secrètement, quand vous allez aux malades, plusieurs hosties dans le porte-dieu, afin de pouvoir donner le St. Viatique aux cholériques, quand ils sont jugés capables de le recevoir.

L'on peut chanter, dans l'Eglise, le *Libera*, sur les corps des cholériques ; mais il faut remettre leurs services après l'enterrement ; dans ce cas on le chante, comme *in die obitus, corpore présente*.